

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Lyna Demers](#)

<https://www.cadre21.org/membres/445183758eb9b7ccfdef4ef7>

Date d'obtention : 2026-03-12 02:24:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Rencontrer l'élève afin de remplir l'évaluation (celui qui en parle a l'intervenant)
- 2-Rencontrer les autres élèves et remplir l'évaluation afin d'avoir une bonne idée de la situation.
- 3- Si évènement non réfléchi, remettre l'appareil au policier qui fera de la prévention
- 4- Si évènement dans le but de faire de la méchanceté , alors saisir l'appareil et le remettre au policier

Si l'évènement ne part pas de l'école , je recommande d'aller voir les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut agir rapidement, être organisée et structurée.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontrer le coupable pour lui retirer son appareil.